Madame, Monsieur,

Le but de cette note d'information est de vous informer aussi clairement que possible afin de vous permettre d'autoriser ou non votre participation à une recherche sur la microsporidiose.

Votre médecin vient de diagnostiquer chez vous une infection parasitaire, la microsporidiose (causée par des microsporidies). Cette maladie infectieuse fait l'objet d'une surveillance en France afin de mieux connaître les modalités de sa transmission.

Afin de mieux comprendre la maladie,. 1/ certaines informations qui vous concernent vous seront demandées, et 2/ les parasites présents dans les échantillons de vos selles ayant permis de faire le diagnostic seront transmis aux laboratoires de référence du Réseau national de surveillance de la microsporidiose , le réseau Crypto Anofel, pour analyses complémentaires et pourront être transmis à une collection nationale autorisée par le ministère de la recherche. Votre médecin transmettra les informations relatives à votre cas au Réseau de façon complètement anonymisée (sans mention ni de votre nom ni de votre prénom). Chaque année, les données statistiques issues de ce Réseau seront transmises à l'Institut National de Veille Sanitaire. Votre médecin vous fournira toutes explications complémentaires que vous pourriez souhaiter concernant cette recherche.

Votre participation est entièrement volontaire, et vous avez le droit de vous y opposer à tout moment et de demander la destruction de vos échantillons. Dans le cas où vous ne désirez pas prendre part à cette recherche, vous continuerez à bénéficier de la meilleure prise en charge médicale conformément aux connaissances actuelles.

Conformément à la loi "Informatique et liberté" (loi n° 2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés), vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification et de retrait (ou opposition) auprès de votre médecin traitant sans justifications et sans conséquences.

Votre participation n'entraînera aucun frais supplémentaire pour vous.

De plus, si vous le désirez, vous pourrez être informé des résultats obtenus au terme de ce protocole de recherche.

Après avoir lu cette note d’information, et eu un délai de réflexion, n’hésitez pas à poser à votre médecin toutes les questions que vous désirez.

Nous vous remercions de votre coopération.